



LE MOT DU PRÉSIDENT



«C2SCT : c'est un espace de rencontre pour que les entreprises du Pays de Saint-Malo puissent s'ouvrir, communiquer, s'informer et partager leurs expériences, sur les démarches Santé-Sécurité».



Réunion d'information
mardi 19 janvier 2010
à 18 heures CCI Saint-Malo
4 Avenue Louis Martin

CRÉATION D'UN CLUB : C2SCT SANTÉ - SÉCURITÉ - CONDITIONS DE TRAVAIL

L'année 2009 s'est achevée sur fond de **réquisition des médecins du travail** dans le cadre de la campagne de vaccination contre la grippe A (H1N1).

Ce recours aux services de santé au travail est considéré comme relevant de leur mission de service d'intérêt général et marque clairement **leur nouvelle implication dans les problématiques de santé publique**.

Ces réquisitions ont conduit notre service à réorganiser ses activités en priorisant ses missions, entraînant notamment la suspension temporaires des visites périodiques (*celle-ci devrait se poursuivre pendant toute la durée des réquisitions*).

En marge de ce contexte exceptionnel, l'année 2010 s'ouvre sur la concrétisation d'un projet né lors de la première journée Santé Travail du Pays de Saint-Malo. A cette occasion, fort du constat de la difficulté pour les CHSCT de renouveler en interne leur communication et de redynamiser en permanence leurs actions, Monsieur Bruno DUVAL (Président CHSCT SEIFEL) avait lancé cette idée sous forme interrogative : «**Pourquoi ne pas créer un club CHSCT ?** ».

Chose faite. Avec le soutien de la DRTEFP Bretagne, «**Le club C2SCT**» accueillera ses premiers membres dès le mois de janvier 2010, lors d'une réunion de présentation fixée le 19 janvier 2010.

En pratique, trois demi-journées d'informations et d'échanges seront programmées annuellement. **Ces rencontres périodiques seront ouvertes, au delà des membres du club au sens strict, aux chefs d'entreprises et aux animateurs sécurité** sensibilisés aux démarches de Santé-Travail, de façon à promouvoir celles-ci auprès du plus grand nombre.

La seconde édition de notre journée Santé-Travail s'inscrivait déjà dans cet objectif de promotion des démarches de prévention. Elle s'est déroulée le 20 octobre 2009 et a permis de réunir plus de 150 visiteurs (*entreprises et professionnels de la prévention*) sur des thématiques d'actualité. Je remercie tout particulièrement les instances institutionnelles (DRTEFP Bretagne - DDTEFP35) et nos partenaires (OPPBTP - PATIS FRAUX - SAMETH 35...) pour leur mobilisation pendant cette journée. **Un zoom de celle-ci vous est présenté en pages intérieures.**

Bonne lecture et bonne année à tous.

Jean-Luc FAVRE - Président STSM

SOMMAIRE

Page 2 - DEUXIEME JOURNEE STSM
Revue téléchargeable sur stsm35.net

- Conférences débats
- Mini-conférences
- Forum d'exposition et de rencontres

Page 3 - ZOOM SUR LES RISQUES
PSYCHOSOCIAUX

- Conférence débat - Table ronde
- Evaluation du stress au travail : proposition d'aide financière

Page 4 - CLUB C2SCT

- Un «Club» pour faire quoi ?
- Comment adhérer ?

Responsable de publication : Jean-Luc FAVRE
Conception Rédaction : M. LE BERRE - Dr GARCIA
Dr DOREMUS - G. TELLIER - C. LEYAVANC

Pour s'informer sur notre actualité : www.stsm35.net
Pour nous contacter : administration@stsm35.fr
Tél : 02.99.81.12.22 - Fax : 02.99.82.07.05

DEUXIEME JOURNEE STSM

MINI-CONFERENCES

Le risque bruit en entreprise



L'air intérieur des locaux de travail



Le risque vibration en entreprise



Avec la participation, notamment, de M. Gilles MATHEL (Directeur DDEFP35), de M. François MASSOLO (Délégué régional AGEFIPH) et du Service de Santé au Travail de Dinan.

2 CONFERENCES DEBATS :

Prévention des risques psychosociaux et handicap et travail : deux thèmes d'actualité, mis en avant par les plans santé travail, et concernant de fait toutes les entreprises.

Les débats sont organisés sous forme de table ronde pour présenter les problématiques dans leur globalité, en faisant ressortir toute leur complexité et la nécessité de travailler en réseau.

L'objectif n'est pas de donner des solutions « clé en main », mais de donner un éclairage objectif, de dégager des pistes de réflexion et de mettre en avant les prestations proposées par notre service de Santé au Travail.



FORUM D'EXPOSITION ET DE RENCONTRES

Un espace convivial pour découvrir des exposants, professionnels de la prévention, et prolonger les discussions suscitées par la richesse des propos échangés autour des tables rondes.

L'opportunité de croiser les problématiques, de s'interroger, de réfléchir autour d'un café, et qui sait, de repartir avec des idées !



STAND STSM

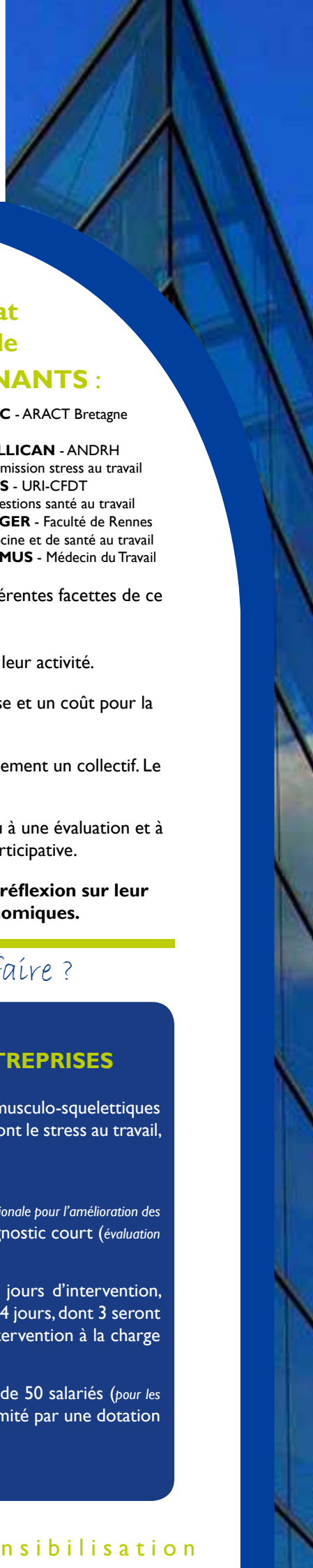
L'occasion pour les assistantes médicales de présenter les documents et brochures réalisés par le STSM, ainsi que l'évolution des missions des services de santé largement orientées vers les actions collectives et pluridisciplinaires de prévention primaire.



LES EXPOSANTS

- ADAPTECH BRETAGNE
- ARACT BRETAGNE
- CAP EMPLOI
- LE PATIS FRAUX
- FASTT
- OPPBTP
- SAMETH
- SIST DINAN
- STSM
- ALHYANGE ACOUSTIQUE
- COTRAL
- ECHO POSITIF
- FRANCE SECURITE
- IMS
- STOCKHAUSEN





ZOOM SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Conférence débat
Table Ronde

INTERVENANTS :

- **M. Thierry DEBUC** - ARACT Bretagne
Chargé de mission
- **M. Jean-Ange LALLICAN** - ANDRH
Président de la commission stress au travail
- **M. André LEGARS** - URI-CFDT
Responsable des questions santé au travail
- **Pr. Christian VERGER** - Faculté de Rennes
Professeur de médecine et de santé au travail
- **Dr Benoît DOREMUS** - Médecin du Travail



Si les regards croisés d'experts (*responsable RH, représentant de salariés, médecins, préventeur*) éclairent les différentes facettes de ce risque spécifique, ils convergent vers des constats partagés. **Ainsi, le stress au travail :**

1/ constitue un risque réel et majeur pour toutes les entreprises, quelles que soient leur taille et leur activité.

2/ génère du mal être, de la souffrance pour le salarié, une perte de performance pour l'entreprise et un coût pour la société.

3/ s'inscrit dans une dimension collective. L'entreprise n'est pas une somme d'individus mais réellement un collectif. Le travail a une dimension technique mais également sociale.

4/ nécessite comme les autres risques professionnels, une approche rigoureuse et doit donner lieu à une évaluation et à un programme de prévention. L'approche doit être collective et pluridisciplinaire, la démarche participative.

Les intervenants sont unanimes : les entreprises ne pourront faire l'économie d'une réflexion sur leur organisation par rapport à un risque dont les enjeux sont aussi bien sociaux, qu'économiques.

Stress au travail... et s'il y avait quelque chose à faire ?

LE SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL DU PAYS DE SAINT-MALO ET L'ARACT BRETAGNE CONDUISENT UNE ACTION D'INFORMATION SUR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ET LE STRESS AU TRAVAIL.

Trois étapes :

2009
Stress, risques psychosociaux, de quoi parle-t-on ? Quels indicateurs ?

2010
Comment prévenir le stress au travail ?

2011
Comment suivre et évaluer une action de prévention du stress au travail ?

Evaluation du stress au travail : PROPOSITION D'AIDE FINANCIERE AUX ENTREPRISES

Au même titre que les autres risques professionnels, comme les troubles musculo-squelettiques (TMS) ou les risques chimiques, la prévention des risques psychosociaux, dont le stress au travail, correspond désormais à une obligation de l'employeur. Pour y répondre, notre service STSM vous propose :

1/ une intervention d'un chargé de mission de l'ARACT Bretagne (*Agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail*) de 5 jours pour vous accompagner dans le cadre d'un diagnostic court (*évaluation du stress dans l'entreprise, propositions de pistes de prévention et plans d'actions*).

2/ une aide financière pour réduire le coût de ce diagnostic : sur les 5 jours d'intervention, l'ARACT s'engage à facturer, dans le cadre de notre partenariat, seulement 4 jours, dont 3 seront pris directement en charge par notre service. Soit une seule journée d'intervention à la charge de l'entreprise.

Cette aide financière s'adresse prioritairement aux entreprises de moins de 50 salariés (*pour les plus de cinquante, étude sur dossier*). Le nombre d'entreprises bénéficiaires étant limité par une dotation budgétaire consacrée à cette action.

Contact pour information : mleberre@stsm35.fr



Un « Club », pour faire quoi ?

Son objectif est d'offrir à ses membres :

- 1) Une information fiable, neutre et actualisée, tout en offrant un relais aux actions départementales et régionales en matière de santé et sécurité au travail.
- 2) Un espace de rencontre dynamique et convivial, pour échanger sur des préoccupations communes et partager les expériences.

Des rencontres, sur quel rythme ?

En pratique, trois demi-journées d'information et d'échanges seront programmées en 2010, en mars, juin et octobre. Les présentations dureront de deux à trois heures maximum et laisseront un temps de rencontres informelles en fin de réunion autour d'une collation. **Première réunion fixée le mardi 2 mars à la CCI de Saint-Malo à 14 heures.**

Chaque réunion comprendra 4 volets :

- 1) Présentation de l'actualité en santé-travail.
- 2) Présentation d'un thème « technique » de prévention.
- 3) Présentation d'un thème de santé publique et/ou juridique concernant le CHSCT.
- 4) Présentation d'une réalisation en entreprise. En fonction des thèmes abordés, différents experts seront invités (*ingénieurs, juristes...*).

Des experts seront invités selon les sujets traités
(*ingénieurs, juristes...*)

de même que les principaux organismes oeuvrant dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Chaque rencontre sera ouverte à l'ensemble des entreprises de Saint-Malo intéressées par le dispositif, quelle que soit leur taille.

Une inscription préalable à chaque rencontre sera demandée.

Comment adhérer en pratique ?

L'entreprise doit disposer d'un CHSCT et s'engager à ce qu'au moins un membre salarié du CHSCT assiste et participe à chacune des trois réunions prévues en 2010. **Le bulletin est téléchargeable sur www.stsm35.net.**

Pour faciliter la participation de salariés membres de CHSCT, la direction régionale du travail propose un dédommagement financier aux entreprises adhérentes. Un forfait de 110 € sera versé par réunion et par entreprises pour la participation d'un ou plusieurs salariés (*le principe étant que ce temps passé ne doit pas être imputé sur les heures de délégation des membres salariés du CHSCT*).

Les réunions sont-elles exclusivement ouvertes aux entreprises adhérentes au club C2SCT ?

Non. Afin de faire bénéficier un public large, les réunions seront également ouvertes aux entreprises de moins de 50 salariés : IRP (*institution représentation du personnel*) d'entreprise sans CHSCT, chef d'entreprise et/ou animateur sécurité intéressés par les démarches Santé-Sécurité.

Pour les participants dont l'entreprise n'est pas adhérente au club C2SCT, une inscription préalable est nécessaire pour assister aux réunions (*contact : Maud HAQUEBERGE - mhaqueberge@stsm35.fr*). Cependant, ils ne pourront bénéficier du dédommagement forfaitaire financé par la DRTEFP Bretagne.

Pour en savoir plus : site internet www.stsm35.net